Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20261119-LOL_19112026_I-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/09/09

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 19 novembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15	15

Date de la convocation
Le 05 novembre 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le deux du mois de novembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M. Sylvain DREVILLON. Mme Clémence LAMER. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra L'HURIEC.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LE FOLL

Objet de la Délibération
Réparations et travaux sur l'éclairage public

M. le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs interventions sont nécessaires sur le réseau d'éclairage public du bourg afin de remédier à des dysfonctionnements constatés et d'améliorer la couverture d'éclairage.

Un mât d'éclairage accidenté, situé place de l'Église, doit être remplacé. Le coût de cette intervention est estimé à **583,00 € HT.**

Par ailleurs, afin d'étendre la zone couverte par l'éclairage public, il est proposé d'installer un mât supplémentaire rue du Stade, pour un montant estimé à **1 586,75 € HT.**

Enfin, à la suite de la démolition du bâtiment situé aux 9 et 11 rue Kreisker en octobre 2026, la découverte d'un câble d'éclairage public non identifié sur les plans existants a provoqué une interruption de l'alimentation électrique desservant les secteurs de la rue de Pont Coaguel, de la rue Kreisker et de la rue de l'Aulne. Afin de rétablir la continuité du réseau, la réalisation d'une boîte de jonction est nécessaire. Le montant estimatif de cette opération s'élève à **1 076,46 € HT.**

Le coût total prévisionnel de l'ensemble de ces travaux est estimé à **3 246,21 € HT**.

Après avoir pris connaissance des modalités techniques et financières de ces opérations et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le remplacement du mât d'éclairage accidenté situé place de l'Église, l'installation d'un point lumineux supplémentaire rue du Stade ainsi que la réalisation d'une boîte de jonction destinée à rétablir l'alimentation du réseau d'éclairage public, pour un montant total estimé de 3 246,21 € HT ;
- **Précise** que ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Électrification d'Huelgoat-Carhaix (SIECE).

Pour extrait conforme,
M. le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)